

**Procès-Verbal des délibérations du Conseil Syndical du
Vingt-cinq mars deux mil vingt-deux**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars, à dix-huit heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Président.

Présents : SERVAIS Claude – Charly REGNIER – Ingrid CARRÉ – José RAMALHO OCA-
Jérémy CARPENTIER

Absent excusé : Sylvain BERTRAND

Secrétaire de séance : Chaly REGNIER

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès verbal de la séance du 27 janvier 2022

Compte Administratif 2021 – Compte de Gestion 2021 (délibération n°4/2022)

Monsieur le Président quitte la salle du Conseil, la présidence passe à M. Charly REGNIER.
Le Conseil Syndical se fait présenter le Compte Administratif 2021. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.
Le Compte de Gestion 2021 en tous points identiques au compte administratif est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Syndical.

Résultat de l'exercice 2021 :

Excédent de fonctionnement :	+ 37 917,66 Euros
Déficit d'investissement :	- 17 972,96 Euros
Total	+ 19 944,70 Euros

Résultat de clôture 2021 :

Excédent de fonctionnement :	+ 142 799,48 Euros
Excédent d'investissement :	+ 74 299,02 Euros
Total	+ 217 098,50 Euros

Affectation des résultats (délibération n°5/2022)

Le Compte Administratif 2021 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement brut de 142 799,48 euros et un excédent brut de la section d'investissement de 74 299,02 euros.

Après en avoir délibéré le Conseil Syndical décide :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 142 799,48 euros est repris au R 002 en section de fonctionnement pour le budget primitif 2022
- L'excédent d'investissement d'un montant de 74 299,02 euros est repris au R 001 en section d'investissement pour le budget primitif 2022.

Budget Primitif 2022 (délibération n°6/2022)

Le Conseil Syndical se fait présenter le Budget Primitif 2022

Section d'exploitation

Dépenses de fonctionnement	208 264,00 euros
Recettes de fonctionnement	208 264,00 euros

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	1 592 733,00 euros
Recettes d'investissement	1 592 733,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide de suivre les propositions et approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2022

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO : élaboration du RPQS (délibération n°7/2022)

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention de mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage avec l'ADTO-SAO pour l'élaboration du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) du service de l'eau.

Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO : création d'un forage (délibération n°8/2022)

M. le Président indique au Conseil Syndical qu'il convient de passer une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'ADTO-SAO pour le suivi des travaux de création d'un nouveau forage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De mandater l'ADTO-SAO, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la création d'un nouveau forage, pour un montant de 18 000,00€ HT.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération

Question diverse

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.